



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

## Commission nationale des Activités Cyclistes

### REGLEMENT Championnat national UFOLEP CYCLOSPORT CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES

#### CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- Le **championnat national UFOLEP Cycloport Contre la Montre** est une **compétition ouverte aux seuls licenciés UFOLEP ou double affiliés UFOLEP-FFC « Pass Cyclisme » et UFOLEP-FSGT « 5<sup>e</sup>,4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie » dont la licence a été homologuée depuis au moins 8 jours avant la date de la première phase qualificative.**
- **Seuls les engagements émanant d'un Comité départemental seront pris en compte.**
- **La date de l'épreuve** est fixée au 3<sup>e</sup> week-end de septembre sauf cas de force majeure. La date limite des engagements ainsi que tous les détails concernant l'organisation de la manifestation sont communiqués par le Comité organisateur à tous les autres comités départementaux deux mois avant la compétition.
- **Catégories d'âges ouvertes et nombre de participants:**

#### INDIVIDUELS

##### **Masculins:**

- |                              |                                       |
|------------------------------|---------------------------------------|
| - Jeunes Adultes 17-18 ans : | 6 engagés + 1 remplaçant/ département |
| - Adultes 19-29 ans inclus : | 6 " + 1 "                             |
| - Adultes 30-39 ans inclus : | 6 " + 1 "                             |
| - Adultes 40-49 ans inclus : | 6 " + 1 "                             |
| - Adultes 50 ans et plus :   | 6 " + 1 "                             |

##### **Féminines:**

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| - Adultes 17-29 ans inclus : | 6 titulaires et 1 remplaçante/département |
| - Adultes 30 – 39 ans inclus | 6 titulaires et 1 remplaçante/département |
| - Adultes 40 ans et plus :   | 6 " et 1 "                                |



- ◆ Les Jeunes Masculins de **16 ans** , ayant la double appartenance ( UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans .
- ◆ Les Jeunes Féminines âgées de **16 ans** ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Féminines 17/34 ans
- ◆ Les Jeunes Masculins de **16 ans**, strictement UFOLEP mais surclassés, participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans.
- ◆ Les Jeunes Féminines de **16 ans**, strictement UFOLEP, mais surclassées, participent **au National** réservé aux Adultes Féminines 17/34 ans.

**Tou(te)s ces jeunes doivent présenter un certificat médical de surclassement exceptionnel délivré par le médecin fédéral agréé par l'UFOLEP ou par un médecin spécialiste du Sport.** (du fait que sur les épreuves dominicales, ils/elles courent avec les adultes ).

- ◆ Les Adultes Masculins de **18 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 19/29 ans .



**Seuls les remplaçant(e)s qui suppléent l'absence d'un titulaire pourront prendre le départ.**

### **EQUIPES/département**

- **Adultes masculins :17 / 39 ans:** **3 équipes de 4**
- **Adultes masculins 40 ans et plus avec au moins un masculin de la catégorie « 50 ans et plus »** **3 équipes de 4**
- **Mixtes Adultes avec au moins une féminine et un masculin de la catégorie « 50 ans et plus » :** **3 équipes de 4**

- **Droits d'engagement :**

Ils sont définis dans les dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales, voir Règlements financiers, supplément EN JEU de juin pour chaque année sportive .

Droits d'engagement :Après le Championnat , le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité Départemental une facture dont le montant lui sera versé directement . En conséquence , le chèque représentant le montant des engagements ne sera plus joint au dossier d'inscription .

<b>INSCRIPTIONS</b>
---------------------

**Composition du dossier d'inscription au National de CLM**

Voir le dossier d'engagement adressé à chaque délégation départementale

<b>ACCUEIL</b>
----------------

- La présentation de la licence et de la carte cyclosportive des sélectionnés par le responsable de la délégation départementale est obligatoire pour la délivrance des dossards, la veille de la manifestation.
- **Indemnisation:**  
Il y a lieu de distinguer:
  - Le nombre de participants qualifiés.
  - Le nombre de participants indemnisés. Ce nombre est déterminé par le Comité Directeur soit :

300	{	Contre la Montre Individuel
pour l'ensemble		Contre la Montre par Equipes
  - Toutes les indemnisations sont versées aux Comités Départementaux.

- Les participants du Comité organisateur ne peuvent prétendre à une indemnisation de leur déplacement. Ils ne sont pas pris en compte dans le nombre d'indemnisés.
- C'est le Responsable de délégation qui signe les fiches (vertes) d'indemnisation et c'est lui qui, après vérification des licences et cartes cyclosporatives, retirera les dossards, tickets repas ... de sa délégation.

## LE CIRCUIT

### **CLM individuel**

Parcours routier de **20 à 25 km en une seule boucle**, sur des routes en bon état, sans grandes difficultés et bien sécurisées, **pour toutes les catégories.**

### **CLM par équipes**

Parcours routier de **40 à 50 km, boucle de 25 km maximum à parcourir une ou deux fois**, sur des routes larges en bon état, sans grandes difficultés et ne présentant aucun danger pour cette spécialité.

**Parcours:** La distance restant à parcourir sera indiquée au moins tous les 5 km de même que l'entrée dans le dernier kilomètre.

## DEPARTS

Chaque concurrent ou équipe doit se présenter au sas de départ 15 minutes avant le départ pour que les opérations de contrôle technique soient effectuées.(cf. contrôles techniques)

**CLM individuel:** Les départs sont donnés en fonction de l'ordre déterminé par le tirage au sort, toutes les 2 minutes ou au minimum 1min en fonction du nombre de concurrents.

### **CLM par équipes:**

Départs toutes les 3 minutes.

### **Nombre de concurrents:**

Au cas où le nombre d'engagés dépasserait le quota, il serait indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie de 6 à 5 pour les hommes de façon à ne pas dépasser le nombre total de 300 concurrents.

### **Ordre d'appel des concurrents:**

Dans chaque catégorie, les concurrents sont appelés pour se rendre sur l' de départ dans l'ordre déterminé par le tirage au sort préalablement réalisé.

### **Le tirage au sort :**

Il peut être réalisé publiquement la veille de la compétition, pour les individuels comme pour les équipes. Toutefois, remarquant qu'il est très pratique que les concurrents (individuels ou équipes) partent dans l'ordre des dossards, le tirage au sort peut être réalisé préalablement par la commission départementale.

#### • **Précautions :**

- tous les concurrents (ou équipes) d'une même catégorie prennent le départ consécutivement, les catégories se situant dans l'ordre suivant :

**individuels :** Féminines 40 ans et plus, Féminines 30/39 ans, Féminines 17/29 ans , Adultes masculins 50 ans et plus, 40/49 ans, 17/18 ans , 19/29 ans, 30/39 ans.

**équipes** : mixtes, adultes masculins 40 ans et plus , 17/39 ans.

- deux concurrents (équipes) d'un même comité ne peuvent prendre le départ consécutivement.
  1. Les départs sont donnés obligatoirement par le chronométrateur. Un commissaire tiendra et lâchera le concurrent, sans le pousser. Possibilité également d'utiliser des barrières métalliques auxquelles se tiendront les concurrents.
  2. Tout concurrent en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière.

### **Les véhicules techniques:**

- **Un véhicule ouvreur** (auto ou moto) du Comité organisateur équipé d'une plaque officielle, feux de croisement allumés, précédera chaque concurrent ou chaque équipe, d'au moins 150 mètres.
- **Le véhicule suiveur** est fourni par le Comité auquel appartient le concurrent.
- **Un seul véhicule suiveur par concurrent et/ou par équipe.**
- Le véhicule suiveur du « rattrapeur » n'est autorisé à s'intercaler que si les deux cyclosportifs sont séparés **d'au moins 100 mètres**. Si cet écart se réduit par la suite, ce véhicule se replace alors derrière le deuxième concurrent.
- Les véhicules de presse (photographe, reporter, cameraman, etc), devront respecter les distances réglementaires entre concurrents afin de ne pas fausser la régularité de la compétition.

### **Aide et assistance aux concurrents :**

- Il est **interdit à tout véhicule suiveur de se porter à la hauteur du concurrent** qu'il suit. Il devra rester en permanence à 10 m minimum derrière le coureur.
- **Le dépannage s'effectue à l'arrêt complet**, sur le côté droit de la chaussée. Un commissaire pourra être placé dans chaque voiture, il attestera la régularité des opérations, y compris pour **les dépassements**.  
**Dépassements: cf.croquis**  
Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit de profiter du sillage de ce dernier et **devra rester à au moins 25m.**  
Le concurrent qui en rejoint un autre doit:
  - Effectuer le dépassement exclusivement par la gauche.
  - **Observer un écart latéral de 2 m minimum .**

### **Commissaires de route :**

Pour assurer et vérifier la régularité de la compétition des commissaires opéreront :

- ◇ dans les voitures suiveuses : **chaque comité participant présentera si possible autant de commissaires que d'individuels et/ou d'équipes engagés**. Ces personnes seront placées dans les voitures suiveuses des autres comités et déposeront, si elles ont été témoins d'irrégularités, un rapport auprès du président de la CNS.
- ◇ quelque part, discrètement sur le circuit.

Les rapports seront, à l'issue de chaque épreuve, présentés au Jury des Commissaires qui prendra, le cas échéant, les sanctions qui s'imposeront.

## Réunion d'information :

Avant chaque épreuve, une heure et demie avant le premier départ, TOUS les commissaires sont réunis en présence des directeurs sportifs dans une salle. Au cours de cette réunion, les consignes de sécurité et la réglementation sont rappelées par le Directeur de course en présence du responsable des commissaires et des membres de la CNS. Les feuilles de rapport sont distribuées à cette occasion.

### Arrivées:

**Attention : Pour le CLM par équipes « 17/39 ans », le temps est pris sur le 3<sup>ème</sup> concurrent.**

**Pour les équipes « 40 ans et plus », le temps sera pris sur le 3<sup>e</sup> arrivant , à condition que le coureur « 50 ans et plus » ait passé la ligne d'arrivée en 1<sup>e</sup> , 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> place . Sinon le temps sera pris sur le 4<sup>e</sup> arrivant .**

**Pour les équipes mixtes ,le temps sera pris sur le 3<sup>e</sup> à condition que la féminine ET le masculin « 50 ans et plus » passent la ligne d'arrivée en 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> place. Sinon le temps sera pris sur le 4<sup>e</sup> arrivant.**

## PRESIDENCE DE LA MANIFESTATION

- Elle est assurée par la personne désignée par le Comité Directeur National.  
En son absence, cette fonction incombe au Responsable Administratif et Sportif de la Commission Nationale.

## CLASSEMENTS ET TITRES

### - Individuels:

- **Masculins:** Jeunes adultes 17/18 ans - Adultes 19/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40/49 ans - Adultes 50 ans et plus.
- **Féminines:** Adultes 17/29 ans - Adultes 30/39 ans - Adultes 40 ans et plus.

**Attention !** Pour les épreuves individuelles, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **huit partant(e)s**.

### - Par équipes:

- **Adultes mixtes**
- **Adultes masculins: 17/39 ans.**
- **Adultes masculins : 40 ans et plus.**

**Attention !** Pour les épreuves par équipes, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **cinq équipes au départ**.

- **Inter-comités : Classement sur 5 catégories dont au moins une et au plus deux , par équipes .**

## RECOMPENSES AUX COMPETITIONS NATIONALES

### Championnat national UFOLEP de Cyclospor CLM INDIVIDUEL

Catégories	Breloques				Coupes éventuelles
	Or	Argent	Bronze	Maillots	
<u>Compétition individuelle</u>					
J. Adultes 17/18 ans M	1	1	1	1	3
Adultes 19/29ans M	1	1	1	1	3
Adultes 30/39 ans M	1	1	1	1	3
Adultes 40/49 ans M	1	1	1	1	3
Adultes 50 ans et + M	1	1	1	1	3
Adultes Fém. 17/29 ans	1	1	1	1	3
Adultes Fém. 30/39 ans	1	1	1	1	3
Adultes Fém. 40 ans et +	1	1	1	1	3
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>24</b>

### Championnat national UFOLEP de Cyclospor CLM par Equipes

Catégories	Breloques			Maillots	Coupes	Fanions
	Or	Argent	Bronze			
<u>Compétition par équipes:</u>						
Adultes Mixtes	4	4	4	4	1	1
Adultes 17/39 ans M	4	4	4	4	1	1
Adultes 40 ans et plus M	4	4	4	4	1	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### Championnat national UFOLEP de CLM inter-comités

Catégories	Breloques			Coupes	Fanions
	Or	Argent	Bronze		
1 <sup>e</sup> équipe	5			1	
2 <sup>e</sup> équipe		5			1
3 <sup>e</sup> équipe			5		
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### CONTROLES MEDICAUX

- Ils seront réalisés conformément à la législation en vigueur ( voir mémento médical).
- Il appartient à chaque cyclosporitif participant à la compétition, de s'assurer s'il est, ou non, soumis à l'issue de l'épreuve, au contrôle.

### CONTROLES TECHNIQUES ET SPORTIFS

- Les membres de la Commission Nationale "Activités Cyclistes" et les Commissaires nationaux désignés par la CNS, seront habilités à prendre toutes décisions en accord avec le représentant du Comité Directeur UFOLEP. Les contrôles porteront notamment sur:
  - **La tenue vestimentaire:** le maillot ou la combinaison doit être celui ou celle du Comité départemental, à défaut celui de l'association.

- **Attention!** Les maillots de champion départemental, régional ou national ne sont pas autorisés!
- **Attention!** Les maillots strictement publicitaires ou de groupes sportifs professionnels sont interdits!
- Mêmes remarques pour la compétition par équipes: les 4 concurrents doivent porter le même maillot.
- **Le casque:** tous les concurrents doivent porter le casque à coque rigide aux normes européennes pendant toute la durée de la course.
- **La bicyclette doit être conforme aux normes UCI.**
- Les dossards doivent être fixés chacun par 4 épingle, sur les poches du maillot.
- **Les oreillettes sont interdites.**

#### AMENDES

(Tarifs déterminés, chaque année par le Comité Directeur National)

- |                                      |                         |                        |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| - Licence manquante:                 | Adulte: 25 €            | Jeune: 12,50 €         |
| - Licence incomplète ou irrégulière: | Adulte: 25 €            | Jeune: 12,50€          |
| - Autres pièces obligatoires:        | Adulte: 25 €            | Jeune: 12,50 €         |
| - Forfait injustifié:                | Individuel adulte: 50 € | individuel jeune: 35 € |

- **Les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne peuvent bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée.**
- **En cas de forfait, aucune indemnisation ne peut être versée au bénéfice de l'athlète défaillant.**

#### RECLAMATIONS

- Toute réserve doit, sous peine de nullité, être traduite en réclamation, c'est à dire **confirmée, par écrit, dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi), par pli recommandé, adressé au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes.**
- Elle est accompagnée du versement d'un chèque de **80 €**, libellé à CNS Activités Cyclistes (somme fixée chaque année par le Comité Directeur national).

#### SANCTIONS

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés et aux membres licenciés, suivant les modalités définies par le Règlement disciplinaire de l'UFOLEP, sont prononcées par les organismes suivants:
  - Commission Nationale Sportive "Activités Cyclistes": pour les sanctions allant du déclassement, élimination de la course à 4 semaines de suspension, assorties des amendes prévues chaque saison ou des travaux d'intérêt fédéral.
  - Commission Nationale Disciplinaire de 1<sup>o</sup> instance pour les sanctions supérieures.

## APPEL

- **Appel d'une sanction disciplinaire:**

Les appels doivent être présentés auprès de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel à l'adresse suivante:

Commission Nationale Disciplinaire d'Appel UFOLEP  
3, rue Récamier 75341 PARIS Cédex 07

Dans ce cas, le délai d'appel est de 20 jours.

- **Appel d'une décision prise par la CNS ou la Commission Nationale de 1<sup>e</sup> instance:**

Il peut être présenté auprès de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel

- Tout appel est formulé par écrit, signé du Président ou d'un membre du bureau de l'association, adressé sous pli recommandé avec AR, dans les 48 h suivant la notification de la décision contestée.
- Le cachet de la poste justifie du respect du délai, qui est prolongé s'il comporte un jour férié.
- Il doit être accompagné de tous les documents concernant le litige.
- Sous peine de nullité, un double de la lettre d'appel doit être adressé au président de la Commission Nationale concernée qui fera parvenir d'urgence, le dossier à la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel.
- L'appel est suspensif, c'est à dire qu'il suspend l'application de la décision (sauf décision contraire de l'organisme disciplinaire de 1<sup>e</sup> instance concerné).

## LE MAILLOT DE CHAMPION NATIONAL

Le maillot de champion national UFOLEP ne pourra porter que 2 inscriptions:

- Champion national UFOLEP
- Le logo du fabricant si le maillot a été obtenu dans le cadre d'une action de partenariat.
- Tout ajout de publicité ainsi que la suppression de l'une ou l'autre des inscriptions citées plus haut est strictement interdit.
- A l'issue de la compétition nationale, tout vainqueur est en droit de porter son maillot, au départ des épreuves de la discipline pour laquelle il a remporté la victoire: ex: le vainqueur d'un championnat CLM ne peut porter son maillot tricolore sur des épreuves de cycloport route en ligne.
- Le port du maillot sera autorisé jusqu'à la nouvelle édition du championnat.

**Ce règlement doit, pour toute autre question,  
se référer au Règlement National CYCLOSPORT.**

**Règlement mis à jour le 01 octobre 2008**

**La Commission Nationale des Activités Cyclistes**